

Octobre 2020

Depuis la nuit des temps, l'action de l'Homme a modifié notre environnement. Outre l'exploitation de la terre pour l'agriculture et la forêt, le développement des villes et des villages et la création de grands équipements ont profondément transformé la nature. La biodiversité en a été affectée, avec un risque d'appauvrissement de notre patrimoine.

L'artificialisation de l'espace et son morcellement consécutif à la création d'ouvrages linéaires sont responsables de cette perte de valeur, à laquelle il faut désormais remédier.

Il convient d'adopter aujourd'hui une attitude offensive, de création de richesse biologique.

Le **béton** occupe une place de choix dans la plupart des ouvrages de génie civil, des aménagements urbains et au sein des territoires.

Peut-il apporter sa contribution au mouvement qui s'amorce de constitution de trames verte et bleue ?

Il le peut par la nature des ouvrages auxquels il apporte ses qualités de solidité et de résistance, mais aussi du fait de son origine minérale.

Les trames verte et bleue, outils d'aménagement du territoire

Mis en évidence par le Grenelle de l'Environnement, le besoin de continuité écologique est connu depuis longtemps. Les trames verte et bleue sont l'aboutissement, en France, d'une évolution logique et progressive.

La **prise** de conscience de l'importance de la **biodiversité** s'est progressivement développée. Ce fut la reconnaissance de lieux particulièrement riches ou fragiles, et la création d'une panoplie d'instruments réglementaires de protection. Ceux-ci s'étendent de la simple identification d'un milieu intéressant, avec les ZNIEFF, zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, à la réserve intégrale, qui assure une protection totale d'un site, ainsi « sanctuarisé ».

Très vite, il est apparu que les espaces protégés ne vivaient pas isolés. Ils appartiennent à des milieux plus étendus, avec des échanges, des complémentarités. L'approche site par site est insuffisante. Il faut raisonner en réseaux.

Parallèlement, la simple protection des « espaces et des espèces » remarquables s'est avérée insuffisante. Les interactions au sein d'un milieu sont multiples, et concernent toutes les espèces.

Il faut donc s'intéresser aussi à la nature « ordinaire », qui rend des services multiples, comme en témoignent les abeilles et de nombreux « auxiliaires des cultures ».

Rétablir les continuités

Cette évolution s'est opérée en France, mais aussi à l'échelle européenne. Des directives portant sur les milieux, la qualité des eaux, les espèces à protéger et notamment les oiseaux, ont conduit à une politique d'aménagement du territoire à grande échelle. C'est Natura 2000, institué en 1992 et la stratégie paneuropéenne pour la protection de la diversité écologique et paysagère qui vise à mettre en place un Réseau Ecologique Paneuropéen (1995).

La bonne santé écologique d'un ensemble cohérent d'espaces protégés devient un enjeu d'intérêt européen.

Il faut aussi permettre les échanges entre chaque élément de cet ensemble. La multiplication des axes de transport, l'artificialisation de vastes étendues lié au développement urbain ou de grandes infrastructures, la pollution et l'aménagement de cours d'eau mettent en péril les communications entre ces éléments.

Il faut maintenir ou rétablir des continuités.

Voilà la « trame » qui se dessine. Elle se formalise dans un premier temps en un « engagement » du Grenelle, elle est traduite dans les lois dites « Grenelle » 1 et 2, et s'inscrit dans le code de l'Environnement en son article L.371-1.

Outre les espaces protégés, elle comprend « les corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels, ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de les relier ».

Engagement du Grenelle de l'Environnement

La trame verte est un outil d'aménagement du territoire, constituée de grands ensembles naturels et de corridors les reliant ou servant d'espaces tampons.

Elle est complétée par une trame bleue formée des cours d'eau et masses d'eau et des bandes végétalisées généralisées le long de ces cours et masses d'eau.

Elles permettent de créer une continuité territoriale, ce qui constitue une priorité absolue. Les trames verte et bleue sont pilotées localement en association avec les collectivités locales et en concertation avec les acteurs de terrain, sur une base contractuelle, dans un cadre cohérent garanti par l'État.

Les trames verte et bleue deviennent progressivement un élément de notre cadre de vie.

Elles ne concernent pas que les campagnes. Elles sont indispensables aussi en ville et doivent être connectées aux milieux ruraux.

De nombreuses solutions constructives en béton ont été développées pour réaliser les ouvrages au service des trames verte et bleue, à base de produits préfabriqués en béton ou en béton coulé en place.

Auteur

Patrick Guiraud



Article imprimé le 05/04/2026 © infociments.fr